N° 2024/0074

Séance du Conseil Municipal
du jeudi 12 décembre 2024 à 20h30
Salle du Conseil

Légalement convoqué en date du 05 décembre 2024

Convoqués :

Membres du Conseil légalement convoqués	Présent	Absent excusé ayant donné Pouvoir à	Absent excusé	Absent
M. PLAULT JM				
M. MERCIER D				
Mme ANDRIEU A		Pouvoir à M. Jean-Michel PLAULT	X	
M. GALOPIN P				
Mme DURAND C				
M. GALLOPIN JL				
Mme ÉGASSE C				
M. PERSON G				
M. HERON P				
Mme BACON F				
Mme CONVENANT N				
Mme TANGUY C				
Mme BÉHUE V				
Mme COLÉ C		Pouvoir à Mme Christelle DURAND	X	
Mme ÉTOURNEAU C				
M. DURET L				
M. DUMENIL S				
M. PREVOSTEAU E		Pouvoir à M. Sébastien DUMENIL	X	

Nombre de Conseillers : En exercice : 18 Présents : 15 Procurations : 3 Votants : 18

ORDRE DU JOUR :

1. **Rapport triennal relatif à l'artificialisation des sols**
2. **Diagnostic revitalisation Action bourg-centre : attribution du marché**
3. **Tarifs municipaux 2025**
4. **Demandes de subventions**
5. **Décision modificative budgétaire n°2024-01**
6. **Actualisation loyer maison médicale**
7. **Rapport d'activité 2023 Chartres Métropole**

Début de séance : 20h35

Le Conseil Municipal sous la présidence de M. Jean-Michel PLAULT, Maire de Sours :
Désigne Céline ETOURNEAU secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 14 novembre 2024 est adopté à l'unanimité.

N° 2024/0075

1. RAPPORT TRIENNAL RELATIF A L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que la DDT a sollicité en juin les communes pour l'établissement d'un rapport triennal, dont le premier attendu en août 2024, conformément à la loi Climat et Résilience.
Ce rapport doit mentionner la consommation annuelle d'ENAF (Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers) sur la période 01/01/2011 au 31/12/2020, appréhender les objectifs de consommation sur la décennie 2021-2031 au regard du seuil de réduction de 50%, mentionner les ENAF déjà consommés sur la décennie 2021-2031 (arrêté au 31/12/2023).

Il présente au Conseil municipal le diagnostic artificialisation extrait des sites du gouvernement et basé sur les données analysées par le CEREMA (Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'environnement, la Mobilité et l'Aménagement). Il précise que ce rapport présente les espaces consommés pour la période 2010-2022, qui doit servir de référence pour la réduction de 50% de la consommation jusqu'en 2030.

Après avoir été examiné et complété en commission Urbanisme, le 09 décembre, la version proposée à l'approbation du Conseil municipal intègre des observations et commentaires relatifs aux éléments mis en évidence par le rapport généré.
Monsieur le Maire précise que le recensement de toutes les déclarations d'urbanisme (permis de construire, d'aménager et déclarations préalables) a été effectué pour la période de référence, permettant de mettre en corrélation les données de la commune avec celles du CEREMA.

Après examen des données, et comparaison aux données d'urbanisme de la commune, le rapport a été complété par quelques observations consignées en rouge. Le bilan de la consommation d'espaces pour la période 2011-2020 est proposé comme suit :

« La consommation d'espaces entre 2011 et 2020 diffère légèrement entre les données transmises par le CEREMA et les données extraites des documents d'urbanisme de la commune de SOURS.
Au regard des données à disposition de la commune, la surface de consommation d'espaces entre 2011 et 2020 s'élève à 17,8 hectares, contre les 14,3 hectares retenus par le CEREMA.
Il faut noter que le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 12 mai 2015, ne comportait pas d'objectif de consommation d'espace.
Dans le cadre de la loi Climat et Résilience, des étapes clefs dans la modification du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires) sont en cours, le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) devant être modifié avant le 22 février 2027 et le PLU devra être adapté avant le 22 février 2028.
Le premier bilan correspond à un premier niveau de réflexion pour faire entrer la commune dans la trajectoire de la loi.
D'autres réflexions devront suivre, pour permettre d'affiner les données et adapter les documents d'urbanisme pour conserver l'attractivité de la commune. »

Monsieur le Maire précise également que ce rapport doit être actualisé tous les trois ans.

Après en avoir délibéré à l'Unanimité, le Conseil municipal décide de :

- **APPROUVER** le diagnostic présenté, assorti des observations formulées par la commission Urbanisme
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à transmettre le diagnostic et la présente délibération aux services de la DDT.

2. DIAGNOSTIC REVITALISATION ACTION BOURG-CENTRE : ATTRIBUTION DU MARCHE

Monsieur le Maire rappelle que la commune a été retenue pour bénéficier du dispositif Action bourg-centre, ayant pour objectif la revitalisation du centre-bourg.
La première phase consiste à la réalisation d'un diagnostic par un bureau d'étude spécialisé. Une consultation a donc été lancée le 16 septembre 2024. La remise des offres a été fixée le 28 octobre 2028.
Huit offres ont été réceptionnées et analysées par les services du conseil départemental, qui a établi un classement provisoire :

N° d'ordre d'arrivée du pli	Dénomination sociale	Rappel du montant de l'offre (PSE comprise) € HT	Note prix (40/100)	Note qualité technique (60 /100)	Note globale (/100)	Classement final
1	**VILLE OUVERTE,** réseau(x)	70 362.50 €	23,91	54	**77.9**	**3**
2	**ADELAÏDE,** D&BA et UMARELL	50 750 €	33,15	43	**76.2**	**5**
3	**BIENTOT**, local banal et namenlos	50 550 €	33,29	51.5	**84.8**	**2**
4	**LABORATOIRE D'URBANISME PLURIEL,** Pivadis	47 050 €	35,76	55.5	**91.3**	**1**
5	**GILSON & ASSOCIES,** en perspective, adéquation, tactis, ostinato	82 000 €	20,52	25.5	**46**	**8**
6	**ATELIER DE L'OURCQ,** lestoux et associés	42 065 €	40,00	36	**76**	**6**
7	**AUDDICE VAL DE LOIRE,** urbatih, emprixia, 2LM	47 077.50 €	35,74	41	**76.7**	**4**
8	**LE LABORATOIRE DES TRANSITIONS,** socle urbain	50 020 €	33,64	39.5	**73.1**	**7**

Une audition des trois premiers candidats a été effectuée le 21 novembre. A l'issue de ces auditions, le classement définitif a été établi par le Conseil départemental dans son rapport d'analyse des offres.

Le classement proposé est le suivant :

N° d'ordre d'arrivée du pli	Dénomination sociale	Rappel du montant de l'offre (PSE comprise) après auditions € HT	Note prix (40 /100)	Note qualité technique (60 /100)	Note globale (/100)	Classement final
3	**BIENTOT**	**50 550 €**	**33.29**	**45**	**78.29**	**3**
4	**LABORATOIRE D'URBANISME PLURIEL**	**47 050 €**	**35.76**	**58**	**93.76**	**1**
1	**VILLE OUVERTE**	**70 362.50 €**	**23.91**	**55**	**78.91**	**2**

Considérant le rapport d'analyse des offres proposé et le classement établi,

Après en avoir délibéré à l'Unanimité, le Conseil municipal décide de :

- **ATTRIBUER** le marché au cabinet *Laboratoire d'Urbanisme Pluriel* pour un montant de 47 050 € HT,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la poursuite de ce dossier

3. TARIFS MUNICIPAUX 2025

Monsieur le Maire et Madame DURAND présentent aux Conseillers les nouveaux tarifs municipaux pour l'année 2025, il précise que ces tarifs ont été examinés par la Commission Finances réunie le 05 décembre dernier. Il demande donc au Conseil d'approuver les tarifs suivants :

LOCATION DE SALLES COMMUNALES	TARIFS 2024		TARIFS 2025	
	Ven-Sam-Dim-jour férié et veille de jour férié	1/2 tarif les autres jours	Ven-Sam-Dim-jour férié et veille de jour férié	1/2 tarif les autres jours
Salle Valentin GAUT ou salle Michel MORIN				
Sours 24 H	158,00 €	79,00 €	160,00 €	80,00 €
Extérieur 24H	290,00 €	145,00 €	294,00 €	147,00 €
Asso. Extérieures ou Professionnels : but lucratif	400,00 €	200,00 €	405,00 €	202,50 €
Chauffage* du 1/10 au 30/04 (tarif journalier)	61,00 €		62,00 €	
Vin d'Honneur	53,00 €		54,00 €	
Première heure de location	17,00 €		17,00 €	
A l'heure (maximum 4 h)	16,00 €		16,00 €	
CAUTION V. Gaut + M. Morin toutes durées	580,00 €		580,00 €	
Espace Denise EGASSE				
Sours 24 H	397,00 €	199,00 €	402,00 €	201,00 €
Extérieur 24H	700,00 €	350,00 €	708,00 €	354,00 €
Asso. Extérieures ou Professionnels : but lucratif	984,00 €	492,00 €	996,00 €	498,00 €
Chauffage* du 1/11 au 31/03 (tarif journalier et demi-tarif pour la deuxième journée consécutive)	127,00 €		128,00 €	
Chauffage* pour avril et octobre (tarif journalier et demi-tarif pour la deuxième journée consécutive)	64,00 €		64,00 €	
Cuisine	140,00 €		142,00 €	
Conférences colloques et vin d'honneur (Sours) 4 h.	243,00 €		246,00 €	
Conférences colloques et vin d'honneur (Extérieur) 4 h.	425,00 €		430,00 €	
CAUTION Denise Egasse toutes durées	900,00 €		900,00 €	

*** chauffage : demi-tarif à partir du 2ème jour de location consécutif**

Concernant les tarifs de locations de salle (Sours, Exterieurs et Asso. À but lucratif) le vendredi, samedi, dimanche, jour férié ou veille de jour férié le demi-tarif sera appliqué sur le deuxième jour de location consécutive - (Par exemple : location samedi et dimanche, plein tarif le samedi et demi-tarif le dimanche)

DIVERS	TARIFS 2024	TARIFS 2025
DROITS DE PLACE MENSUEL	**24,00 €**	**24,00 €**
DROITS DE PLACE OCCASIONNEL	**24,00 €**	**24,00 €**

LOCATION DE MATERIEL COMMUNAL (gratuit pour les associations de Sours et livré)	TARIFS 2024	TARIFS 2025
CHAISE à l'unité (retrait sur place par le particulier)	**0,76 €**	**0,77 €**
BANC à l'unité (retrait sur place par le particulier)	**1,34 €**	**1,36 €**
TABLE à l'unité (retrait sur place par le particulier)	**2,80 €**	**2,83 €**
PLAQUE PLANCHER à l'unité (retrait sur place par le particulier)	**8,08 €**	**8,18 €**
LIVRAISON MATERIEL A SOURS (pas de livraison extérieure, 1 seul RDV retrait matériel 1heure continue maxi, au-delà facturation du temps passé par agents)	**300,00 €**	**300,00 €**

NB : Minimum facturation 15€

CIMETIERE	TARIFS 2024	TARIFS 2025
Concession 50 ans	**334,00 €**	**338,00 €**
Concession 30 ans	**253,00 €**	**256,00 €**
Concession 15 ans	**185,00 €**	**187,00 €**
Tarif Superposition dans concession	**185,00 €**	**187,00 €**
Tarif dépôt d'urne dans concession	**58,00 €**	**59,00 €**
Columbarium 15 ans	**712,00 €**	**720,00 €**
Columbarium 30 ans	**873,00 €**	**883,00 €**
Dépôt d'urne supplémentaire dans columbarium	**58,00 €**	**59,00 €**
Cavurne 15 ans + étiquette (gravure et collage à la charge de la famille)	**712,00 €**	**720,00 €**
Cavurne 30 ans + étiquette (gravure et collage à la charge de la famille)	**873,00 €**	**883,00 €**
Dépôt d'une urne supplémentaire dans la cavurne + étiquette (gravure et collage à la charge de la famille)	**58,00 €**	**59,00 €**
Dispersion des cendres + plaque d'identification (gravure et collage à la charge de la famille)	**38,00 €**	**38,00 €**

AUTRES	TARIFS 2024	TARIFS 2025
Prix de l'heure de main d'œuvre d'un employé, à facturer aux particuliers pour la remise en état d'une salle ou autres dégradations sur un bien public	**57,00 €**	**58,00 €**

SERVICES PERI-SCOLAIRES et AUTRES	TARIFS 2024	TARIFS 2025
FRAIS SCOLARITE MATERNELLE autres Communes	**779,39 €**	**910,57 €**
FRAIS SCOLARITE ELEMENTAIRE autres Communes	**380,91 €**	**382,38 €**
GARDERIE (la séance)	**2,35 €**	**2,38 €**
PENALITE RETARD GARDERIE	**15,00 €**	**15,00 €**
REPAS SCOLAIRE MATERNELLE	**3,97 €**	**4,02 €**
REPAS SCOLAIRE PRIMAIRE	**4,38 €**	**4,43 €**
REPAS SCOLAIRE ADULTE	**5,60 €**	**5,67 €**
SUPPLEMENT REPAS HORS DELAI	**1,00 €**	**1,00 €**
REPAS PAI	**1,65 €**	**1,65 €**

Les tarifs 2025 proposés par la commission des Finances tiennent compte de l'inflation définie par l'INSEE à 1,2% sur 1 an.

Après en avoir délibéré à l'Unanimité, le Conseil municipal décide de :

- **APPROUVER** les tarifs municipaux pour 2025 tels que présentés ci-dessus
- **PRECISER** qu'un minimum de facturation de 15 € est applicable pour toutes les factures émises
- **DONNER** tous pouvoirs au Maire pour la mise en œuvre.

4. DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que le Conseil Département a sollicité les communes pour un dépôt des dossiers de demandes de subventions au titre du FDI (Fonds Départemental d'Investissement) au plus tard le 10 janvier 2025. Les dossiers éligibles au FDI ont donc été préparés en priorité et complétés par les autres demandes de subventions permettant d'identifier les plans de financement de chaque opération. D'autres demandes de subventions pourront être proposées lors d'un prochain conseil municipal.
Monsieur le Maire rappelle que les demandes de subventions n'impliquent pas systématiquement la réalisation des opérations. Des arbitrages sont parfois nécessaires.
Par ailleurs, il précise également que les plans de financement sont présentés hors taxes, le financement de la TVA est à ajouter au solde à charge de la commune pour chaque projet.

a. Opération de voirie rue Jean Moulin

L'estimation s'élève à 117 837,95 € HT.
Le plan de financement est proposé comme suit :

Objet	Coût HT	Financement	Montant sollicité	Taux
Réfection trottoirs et chaussées	117 837,95 €	FDI plafond	30 000,00 €	25%
		Fonds concours 2025 (plafond 60%)	40 702,77 €	35%
		Solde commune	47 135,18 €	40%
Total	**117 837,95 €**		**117 837,95 €**	

Après en avoir délibéré à l'Unanimité, le Conseil municipal décide de :

- **APPROUVER** : le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- **CHARGER** M. le Maire de solliciter une subvention au titre du FDI du Conseil Départemental
- **CHARGER** M. le Maire de solliciter une subvention au titre du FDC de Chartres Métropole
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier

b. Opération de voirie allées des Acacias et des Cerisiers

L'estimation de la réfection des trottoirs et chaussées s'élève à 69 817,95 € HT.
Le plan de financement est proposé comme suit :

Objet	Coût HT	Financement	Montant sollicité	Taux
Allée des Accacias	39 096,70 €	FDI 30%	20 945,39 €	30%
Allée des Cerisiers	30 721,25 €	Fonds concours 2025 (plafond 60%)	20 945,39 €	30%
		Solde commune	27 927,18 €	40%
Total	**69 817,95 €**		**69 817,95 €**	

Après en avoir délibéré à l'Unanimité, le Conseil municipal décide de :

- **APPROUVER** : le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- **CHARGER** M. le Maire de solliciter une subvention au titre du FDI du Conseil Départemental
- **CHARGER** M. le Maire de solliciter une subvention au titre du FDC de Chartres Métropole
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier

c. Aménagement de sécurité rue Pasteur

L'estimation s'élève à 22 002,00 € HT. Le devis est en cours d'actualisation, car des postes étaient manquants.
Le plan de financement est proposé comme suit :

Objet	Coût HT	Financement	Montant sollicité	Taux
Estimation ELI	22 002,00 €	FDI 30%	6 600,60 €	30%
		Fonds concours 2025 (plafond 60%)	6 600,60 €	30%
		Solde commune	8 800,80 €	40%
Total	**22 002,00 €**		**22 002,00 €**	

Après en avoir délibéré à l'Unanimité, le Conseil municipal décide de :

- **APPROUVER** : le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- **CHARGER** M. le Maire de solliciter une subvention au titre du FDI du Conseil Départemental
- **CHARGER** M. le Maire de solliciter une subvention au titre du FDC de Chartres Métropole
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier

d. Réseaux de voirie du stade

L'estimation s'élève à 53 000,00 € HT.
Le plan de financement est proposé comme suit :

Objet	Coût HT	Financement	Montant sollicité	Taux
Réseaux et chemin PMR	53 000,00 €	FDI 30%	15 900,00 €	30%
		Fonds concours 2025 (plafond 60%)	15 900,00 €	30%
		Solde commune	21 200,00	40%
Total	**53 000,00 €**		**53 000,00 €**	

Après en avoir délibéré à l'Unanimité, le Conseil municipal décide de :

- **APPROUVER** : le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- **CHARGER** M. le Maire de solliciter une subvention au titre du FDI du Conseil Départemental
- **CHARGER** M. le Maire de solliciter une subvention au titre du FDC de Chartres Métropole
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier

e. Sanitaires école de la Vallée

L'estimation s'élève à 173 625,39 € HT. Les devis sont actuellement en cours.
Le plan de financement est proposé comme suit :

Objet	Coût HT	Financement	Montant sollicité	Taux
Maçonnerie	30 128,14 €	Etat (DETR/DSIL) 30%	52 087,62 €	30%
Menuiseries	32 620,14 €	FDI plafond	30 000,00 €	17%
Peintures	12 570,22 €	Fonds concours 2025 (plafond 60%)	22 087,61 €	13%
Plomberie	89 936,03 €	Solde commune	69 450,16 €	40%
Electricité	8 370,86 €			
Total	**173 625,39 €**		**173 625,39 €**	

Après en avoir délibéré à l'Unanimité, le Conseil municipal décide de :

- **APPROUVER** : le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- **CHARGER** M. le Maire de solliciter une subvention au titre de la DETR/DSIL de l'Etat
- **CHARGER** M. le Maire de solliciter une subvention au titre du FDI du Conseil Départemental
- **CHARGER** M. le Maire de solliciter une subvention au titre du FDC de Chartres Métropole
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier

f. Etude revitalisation bourg centre

Le coût de l'étude s'élève à 47 050 € HT.
Le plan de financement est proposé comme suit :

Objet	Coût HT	Financement	Montant sollicité	Taux
Offre LUP	47 050,00 €	Etat	9 410,00 €	20%
		Conseil Départemental	11 762,50 €	25%
		Banque des Territoires	7 057,50 €	15%
		Région Centre	9 410,00 €	20%
		Autofinancement commune	9 410,00 €	20%
Total	**47 050,00 €**		**47 050,00 €**	

Après en avoir délibéré à l'Unanimité, le Conseil municipal décide de :

- **APPROUVER** : le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- **CHARGER** M. le Maire de solliciter une subvention à l'Etat
- **CHARGER** M. le Maire de solliciter une subvention au Conseil Départemental
- **CHARGER** M. le Maire de solliciter une subvention à la Banque des Territoires
- **CHARGER** M. le Maire de solliciter une subvention à la Région Centre Val de Loire
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier

g. Achat de matériel

L'estimation s'élève à 6 028,94 € HT.
Le plan de financement est proposé comme suit :

Objet	Coût HT	Financement	Montant sollicité	Taux
Chariot	423,57 €	Fonds concours 2025	3 014,47 €	50%
Equipement professionnel	5 605,37 €	Solde commune	3 014,47 €	50%
Total	**6 028,94 €**		**6 028,94 €**	

Après en avoir délibéré à l'Unanimité, le Conseil municipal décide de :

- **APPROUVER** : le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- **CHARGER** M. le Maire de solliciter une subvention au titre du FDC de Chartres Métropole
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier

5. DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE 2024-01

Monsieur le Maire présente le projet de décision modificative budgétaire proposée en section d'investissement. Cette décision modificative doit permettre d'ajuster les montants initialement prévus en fonction des réalisations effectives :

DM n°2024-01 :

Objet : Ajustement des investissements

Imputation					Montant BP avant modif	Proposition DM		Montant BP après modif
Sens	Opération	Chapitre	Article	Libellé		Dépenses	Recettes	
DI	2105	21	21318	Autres bâtiments publics	8 876,50	- 3 300,00		5 576,50
DI	2415	21	2188	Autres immobilisations corporelles	22 500,00	- 8 000,00		14 500,00
DI	2205	21	21318	Autres bâtiments publics	56,14	100,00		156,14
DI	2415	20	2088	Autres immobilisations incorporelles	4 000,00	9 000,00		13 000,00
DI	2415	21	2111	Terrains nus	4 500,00	2 200,00		6 700,00

Après en avoir délibéré à l'Unanimité, le Conseil municipal décide de :

- **APPROUVER** la décision modificative n°2024-01 proposée ci-dessus
- **DONNER** Tous pouvoirs au Maire pour la mise en œuvre

6. ACTUALISATION DU LOYER DE LA MAISON MÉDICALE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n°2023-064 du 12 octobre 2023 relative à la mise en place d'un nouveau bail pour la maison médicale à la suite des travaux d'extension et de restructuration.
Conformément à cette délibération, le bail prévoyait une clause de réduction du loyer correspondant à la surface du bureau du 4ème médecin (soit 19,45 m²), jusqu'à l'occupation de celui-ci ou au plus tard le 31 octobre 2026. Le loyer initial couvrait par conséquent une surface de 344,36 m².

A la date du 1er novembre 2024, le loyer a fait l'objet de sa révision annuelle, portant le loyer mensuel à 2 092,32 € pour 344,36 m².
Au cours du mois de janvier 2025, le 4ème bureau sera occupé par un nouveau professionnel de santé, rhumatologue.

Il convient donc d'actualiser le loyer, conformément au bail, à partir du 1er février, en intégrant la surface complémentaire, soit une surface totale de 363,81 m² :

2 092,32 € / 344,36m² x (344,36m² + 19,45m²) = 2 210,50 €

Le loyer se portera donc à 2 210,50 € à partir du 1er février 2025, pour une surface totale de 363,81 m².

Après en avoir délibéré à l'Unanimité, le Conseil municipal décide de :

- **APPROUVER** l'actualisation du loyer telle que précisée ci-dessus à partir du 1er février 2025, considérant la surface occupée à 363,81 m².
- **DONNER** Tous pouvoirs au Maire pour la mise en œuvre

7. RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023 DE CHARTRES MÉTROPOLE

Conformément à la règlementation relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, Chartres Métropole a transmis son rapport d'activités pour 2023.

Monsieur le Maire demande au Conseil de prendre acte dudit rapport dont un exemplaire a été transmis par voie dématérialisée à chaque élu.
Lien de consultation du rapport d'activité : https://www.calameo.com/read/000085683f383a9ecdafb

Le Conseil municipal :

- ***PREND ACTE*** dudit rapport d'activités 2023 de Chartres Métropole.